

ÉLECTIONS 2017

Devenir assesseur, un acte citoyen !

L'élection présidentielle se dérouleront le 23 avril 2017 pour le premier tour et le dimanche 7 mai 2017 pour le second tour.
Les élections législatives se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin 2017.



Vous pouvez participer à l'organisation de ces scrutins par un engagement citoyen en devenant assesseur !



La tenue des bureaux de vote est ouverte à tous les citoyens, électeurs de la commune.

Chacun des 19 bureaux de vote de la Commune est composé d'un président, au moins deux assesseurs et un secrétaire. Outre ceux désignés par les candidats, des assesseurs supplémentaires peuvent être désignés par le maire sur volontariat de leur part.

Le rôle des assesseurs :

Dans le cadre des opérations de vote, les assesseurs sont chargés de veiller, sous la responsabilité du président, au bon déroulement des opérations électorales pendant la durée du scrutin :

- faire signer la liste d'émargement,
- apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin,
- en tant que membre du bureau, les assesseurs titulaires doivent également signer le procès-verbal attestant des résultats du bureau.

La fonction d'assesseur est bénévole et ne donne lieu à aucune rémunération. Une formation sera dispensée par le service des élections.

Temps de présence des assesseurs au bureau :

Les assesseurs doivent être présents :

- à 7h45, soit un quart d'heure avant l'ouverture du bureau de vote,
- à la clôture du scrutin ainsi que pendant les opérations de dépouillement.

Le président organisera le planning de permanence de la journée.

Faire acte de candidature pour être assesseur :

Toute personne inscrite sur les listes électorales de la commune peut se porter candidat à la fonction d'assesseur (fournir votre titre d'identité et votre carte électorale).

Vous pouvez vous signaler auprès du service population – pôle des élections :

- avant le jeudi 20 avril pour le scrutin organisé le dimanche 23 avril 2017
- avant le jeudi 4 mai pour le scrutin organisé le dimanche 7 mai 2017
- avant le jeudi 8 juin pour le scrutin organisé le dimanche 11 juin 2017
- avant le jeudi 15 juin pour le scrutin organisé le dimanche 18 juin 2017

Pour tout renseignement :

- Courriel : m.sylvain@islesurlasorgue.fr ou cabinet@islesurlasorgue.fr
- Téléphone : 04 90 38 79 19

Service population
Hôtel de Ville - Rue Carnot
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
04 90 38 06 45



Heures d'ouverture
Lundi : 10h30-12h / 13h30-17h30
Du mardi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Samedi : 10h-12h